

Postes médicaux de garde

 [Du le Journal du Medecin du 11/05/2023 \(/s/r/c/68819\)](#) 10/05/23 à 21:00 Mise à jour le 12/05/23 à 14:53

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html)).

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html)) Senior Writer



© Getty Images

Le point de vue de l'Absym

L'Absym plaide pour un honoraire de disponibilité de base de 50 euros par heure de service de garde prestée. Or les moyens financiers mis à disposition des PMG par l'État sont insuffisants.

Les services de garde sont un service à la population. Mais il peut bien y avoir une contrepartie, car la disponibilité requise du médecin pèse lourdement sur l'équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie familiale.

Pour l'Absym, il est tout à fait logique que ce service à la population soit rémunéré conformément au marché et correctement. En plus de la rémunération normale à l'acte, le syndicat plaide pour un honoraire de disponibilité de base de 50 euros par heure de service de garde prestée.

Les moyens financiers prévus par le gouvernement pour les postes de garde sont insuffisants et leur attribution n'est pas suffisamment transparente. Cette combinaison a pour conséquence que de

nombreux PMG parviennent encore à peine à garder la tête hors de l'eau.



L'Inami a promis de recalculer le financement des PMG en tenant compte de l'indexation et de l'ancienneté du personnel et de poursuivre le remboursement de la 'fonction de double accueil' via une mesure dite 'de crise'. L'Absym veillera à ce que l'Inami tienne ses promesses.

Par ailleurs, depuis novembre 2022, des changements au niveau de la garde de médecine générale sont venus fortement chambouler le terrain. Depuis lors, une circulaire du SPF Santé publique précise en effet que, désormais, l'opérateur de la centrale 1733 peut envoyer les patients au PMG le soir et la nuit. Et tout récemment, le mois dernier, une seconde circulaire du SPF Santé publique est venue préciser ce que signifie concrètement la première. Elle stipule que le soir et la nuit, les PMG ont désormais besoin de deux médecins: un sur place au poste de garde pour les consultations et un pour les visites à domicile.

Pour l'Absym, ces récents changements ne se justifient en aucun cas au vu du peu d'appels en soirée et la nuit. Ils ne viennent que faire gonfler le budget nécessaire pour la garde et accroître la pénibilité d'une profession déjà en pénurie, en augmentant le nombre de gardes à réaliser par chaque médecin généraliste.

L'Absym est bien décidée à mettre tout en oeuvre pour le rétablissement du droit d'une centrale 1733 de restaurer le tri de nuit noire, ne prévoyant l'envoi d'un médecin au domicile du patient que dans des cas précis et limités, ainsi que pour le rétablissement du droit de fermer les PMG le soir et la nuit en ne gardant qu'un seul médecin de garde pour les visites à domicile.

Le point de vue du GBO/Cartel

La garde et les coopérations fonctionnelles: ou comment concilier qualité des soins 24h/24, équilibre de vie et juste rémunération des médecins généralistes de garde?

Points déjà acquis par le GBO:

1. Harmonisation du financement des PMG pour en assurer la durabilité et l'équité sur tout le territoire belge;
2. Soutien étatique aux gardes des soirées et nuits de semaine;
3. Intégration des cercles de MG dans la "plate-forme d'accompagnement garde" pour y apporter leur expertise.

Les propositions du GBO:

1. Réinstaurer un groupe de travail "garde" au sein de la médico-mut;
2. Là où les MG l'estiment utile, une organisation des gardes MG pendant la nuit noire au profit des seuls patients grabataires, en MR/MRS ou en soins palliatifs (et certificats de décès non prévus). Le MG de garde doit pouvoir alors rester chez lui pendant la nuit profonde;

3. Une opérationnalité réelle du tri 1733 sur tout le territoire belge;



4. Un renforcement de la collaboration entre MG et hôpitaux en installant les PMG à proximité des hôpitaux, avec maintien des PMG avancés dans les territoires peu peuplés;

5. Une revalorisation des honoraires de garde et de disponibilité: il faut rémunérer les MG de garde à la hauteur de leurs responsabilités et de la pénibilité des heures prestées. Ceci inclut le financement des temps de récupération après les gardes.

Il faut tenir compte des spécificités régionales et notamment rurales. Deux choix possibles:

- Les honoraires de garde ne doivent plus être liés au volume des prestations, mais être identiques pour tous les MG de garde sur tout le territoire belge;

- Les honoraires de disponibilité sont valorisés préférentiellement dans les lieux peu rentables et aux moments les plus pénibles et associés aux gains des actes (pour encourager les prestations des MG).

6/ La force de travail en médecine générale devra être suffisante pour absorber toutes les demandes non planifiables. Pour cela:

- Diplômer plus de MG;

- Réfléchir à une politique incitative d'*installation*;

- Réfléchir à la délégation de certaines tâches à d'autres prestataires de la santé;

- Aider au financement (achat, location ou prêt) de locaux adaptés particulièrement dans les communes et régions en pénurie.

7/ Le futur cadre financier des coopérations fonctionnelles devra garantir l'octroi d'un financement spécifique pour la coordination médicale et un financement de tout le personnel salarié aux barèmes "Ific" (barème minimal sectoriel, dénommé barème Ific, établi par l'Institut de classification de fonctions du secteur).

Le journal du Médecin

Devenez membre du journal du Médecin et obtenez 10 points d'accréditation par an

GRATUIT
2 cadeaux de bienvenue

Levif.
Les Belges et leur sexualité. Alors, heureux-ses?

([https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken)

[utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken))



(//www.lejournalmedecin.com/actu
secret-du-systeme-belge-la-liberte-des
contraires/article-opinion-68959.html)

” Le secret du système belge : la liberté des contraires
(//www.lejournalmedecin.com/actualite/le-secret-du-
systeme-belge-la-liberte-des-contraires/article-opinion-
68959.html)

- Dr Jean Creplet